

RÉUNICA lance *Réunima Avenir Professionnels*, une nouvelle solution d'épargne retraite qui conjugue garantie, sécurité et avantages fiscaux

Paris, le 5 octobre 2009

Le Groupe RÉUNICA anticipe la baisse importante des revenus des retraités et lance Réunima Avenir Professionnels, une offre spécialement conçue pour les Travailleurs Non Salariés. Contrat de retraite par capitalisation relevant du cadre fiscal de la Loi Madelin, Réunima Avenir Professionnels permet de se constituer un complément de retraite conséquent dans les meilleures conditions. Conçue par Réunima, société d'assurance créée par RÉUNICA et GROUPAMA, l'offre propose un système de rente garantie et sécurisée, notamment en cas de « coup dur ».

Réunima Avenir Professionnels : la solution pour profiter pleinement de sa retraite

- Un produit dédié aux professionnels non salariés
- Une offre adaptée en fonction des besoins de chacun grâce à la mise en place d'un bilan retraite personnalisé
- La possibilité pour le travailleur non salarié d'effectuer des versements réguliers d'un montant minimum de seulement 45 euros par mois, ainsi que des versements complémentaires et supplémentaires
- Une fiscalité avantageuse, les versements effectués sur le contrat Réunima Avenir Professionnels venant en déduction du bénéfice imposable
- Un volet prévoyance efficace avec la prise en charge par l'assureur des cotisations en cas d'arrêt de travail de l'assuré



Réunima Avenir Professionnels

Une offre flexible avec plusieurs choix de rentes garanties et sécurisées

Tout adhérent de 18 à 65 ans, qui souscrit pour une durée minimum d'un an, peut choisir entre plusieurs options de rente au terme et adapter l'offre en fonction de sa situation personnelle.

Réunima Avenir Professionnels garantit une revalorisation minimale pendant toute la durée de l'adhésion, à laquelle s'ajoute une participation aux bénéfices déterminée en fin d'année.

Elle prévoit également une garantie optionnelle pour la protection du conjoint (versement d'une rente de réversion immédiate d'un montant égal à 100% ou 60% du montant de la retraite qui aurait été servie à l'adhérent au terme prévu).

À propos du Groupe RÉUNICA

Le Groupe RÉUNICA est le 3^{ème} groupe de retraite complémentaire en France et la 13^{ème} institution de prévoyance française (source : top 20 des IP de l'Argus de l'Assurance).

Il est constitué d'institutions interprofessionnelles de protection sociale :

- ✓ une institution de retraite complémentaire (IRC) : **REUNI Retraite salariés**
- ✓ une institution de retraite complémentaire (IRC) : **REUNI Retraite cadres**
- ✓ une institution de prévoyance : **REUNICA PREVOYANCE**
- ✓ une mutuelle interprofessionnelle pour les particuliers et les travailleurs non-salariés : **REUNICA MUTUELLE**
- ✓ une fondation abritée par la Fondation de France : la **Fondation Réunica Prévoyance**
- ✓ un GIE Informatique : Systaliens www.systaliens.com

Un groupe au coeur de la protection sociale des salariés du Travail temporaire :

La profession du Travail temporaire a désigné comme institutions de retraite professionnelles les IRC de RÉUNICA .
L'institution REUNICA Prévoyance gère l'accord de branche des régimes de prévoyance complémentaire des intérimaires cadres et non cadres.

RÉUNICA en chiffres :

- ✓ 2 685 collaborateurs
- ✓ 52 implantations en France
- ✓ 501 250 contrats d'entreprises gérés
- ✓ 8,5 milliards d'€ de cotisations encaissées (7,3 millions de cotisants en retraite et en prévoyance)
- ✓ 33,3 millions d'euros consacrés à l'action sociale

Contact presse

RÉUNICA

Anne ROSIER

Relations extérieures

Tél : 01 41 05 26 19 ou 06 75 16 35 77

Mail : anne_rosier@reunica.com

Anne-Laure BARBAT

Assistante Relations Presse

Tél : 01 41 05 26 82

Mail : anne-laure_barbat@reunica.com